



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 10 septembre 2020**

**N° 4 – D. 10.09.2020**

*L'an deux mil vingt, le dix septembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.5. Tarifs du SUAPS**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERRUT Catherine, BERZIN Corinne, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, ADAM Véronique, ALTISEN Karine, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, VINCENT Thierry, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, HERENGER-POUCHELLE Mélina, RIFFARD Coline, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, GIUNTA Chloé, OUDART Martin, KELLOUAI Wanda, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), BESSIERES Bernard (donne procuration à BORRAS Isabelle), NICOLAS Pascaline (donne procuration à BARBIER Emmanuel), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à GUINET Éric), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), PARET Jérôme (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), PUGÉAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), SAMSON Yves (donne procuration à GROS Patrick), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Considérant les tarifs de formation personnelle du SUAPS suivants :

Formation	Ancien tarif	Nouveau tarif A compter du 1 <sup>er</sup> /09/2020
Cotisation annuelle U Glisse	30€	25€
Cotisation annuelle U Grimpe	30€	25€
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) (création)	/	320€

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de formation personnelle du SUAPS comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	10
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation personnelle du SUAPS comme présentés ci-dessus.

Publié le : 15/09/2020

Transmis au Rectorat le : 15/09/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 septembre 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE  
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.